

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-04-DE  
Reçu le 12/12/2019



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – BUDGET COMMUNAL – REGULARISATION DES OPERATIONS SOUS  
MANDAT – COMPTE 458

Séance Publique Ordinaire du 5 DECEMBRE 2019  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,  
M. Claude CALIMAR, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme  
Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy  
PUJALTE, M. Michel CECCONI M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane  
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI  
M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à Mme Yvette RODA, Mme Cécile  
GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Bernard MACCARIO,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI Mme Sophie REID.

QUORUM : 13

PRESENTS : 18

VOTANTS : 21

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 28 novembre 2019

AR PREFECTURE

006-210600110-20191205-04-DE  
Reçu le 12/12/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

IV -BUDGET COMMUNAL – REGULARISATION DES OPERATIONS SOUS MANDAT – COMPTE 458

M. Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole Nice Côte d'Azur (à l'époque Communauté d'agglomération), nous avons procédé à des « opérations sous mandat » à comptabiliser au compte 4581 pour les dépenses et au compte 4582 pour les recettes.

Après rapprochement des dépenses et des recettes et clôture des opérations correspondantes, la situation de ces opérations fait apparaître un solde débiteur pour un montant de 9 531,87€ non couvert par un crédit au compte 4582.

Afin de solder le compte 4581 anormalement débiteur, il convient d'autoriser le comptable à régulariser cette opération en procédant aux écritures d'ordre non budgétaire, par le débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » et le crédit du compte 4581 « Opérations sous mandat dépenses » pour un montant de 9 531,87€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Adopte la proposition de son rapporteur.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX

